

Sont présents Messieurs: Arthur Duguet, Oscar Drouin, Wilfrid Lacroix, Henri Duchlos, Aldes Bourgeois, Henri Pouliot, L. P. Soucy et V. Bienvenue.

I
Il est proposé par M. V. Bienvenue, secondé par M. W. Lacroix que l'article I du Chapitre VIII de la Constitution soit abrogé.

Adopté.

II
Il est proposé par M. Henri Pouliot, secondé par M. Henri Duchlos que M. Adhémar Gagnon, en considération de ce qu'il a fait pour le Club, reçoive son admission pour trois ans à titre gratuit.

Adopté.

III
Il est proposé par M. Wilfrid Lacroix, secondé par M. A. Duguet, que des remerciements soient envoyés à M. Adhémar Gagnon.

Adopté.

IV
Il est proposé par M. Aldes Bourgeois, secondé par M. A. Duguet que l'article V du chapitre III de la Constitution soit abrogé.

Rejeté.

V

Il est proposé par M. Wilfrid Lacroix, secondé par L.P. Soury, qu'un quorum de 15 membres soit suffisant pour tenir une assemblée générale des membres au lieu de 20.

Adopté.

VI

Il est proposé par M. A. Duquet secondé par M. Henri Poulet, qu'un Comité, composé de M. M. V. Bienvenue et Oscar Drouin, soit chargé de rédiger la Constitution d'après les nouveaux amendements.

Adopté.

VII

Il est proposé par M. Arthur Duquet, secondé par M. Albert Bougeois, que les élections générales du Club soient tenues le deuxième mercredi de décembre prochain.

Adopté.

VIII

Il est proposé par M. Wilfrid Lacroix, secondé par M. Henri Duchesne que le Comité actuel soit réduit à cinq membres appelés administrateurs et élus par les membres, avec pouvoir de s'adjoindre un secrétaire-trésorier. Le Comité comprendra un Président, un Vice-Président et trois Directeurs. Il sera loisible aux administrateurs d'allouer une rémunération au secrétaire-trésorier.

Adopté.

Oscar Drouin
Vice-Prés.

Valmore Bienvenue
Secrétaire